

Plein emploi keynésien et plein emploi “naturel”

Jean-José Quiles

Professeur de chaire supérieure, lycée Montaigne (Bordeaux).

Pendant les Trente Glorieuses, les économies occidentales (et japonaise)¹ ont connu le “plein emploi”. Cette situation, associée aux politiques keynésiennes, fixait la norme de l’intervention conjoncturelle de l’État. La lente mais inexorable montée du chômage, à partir des années 70, a transformé les conditions de la politique économique, particulièrement pour l’objectif que les gouvernements désignaient à leur intervention. Progressivement, l’idée s’est imposée. Le plein emploi, celui des Trente Glorieuses, est une donnée du passé. Les économies contemporaines doivent s’accommoder d’un chômage de masse et durable. Autrement dit, la cible pratique n’est plus le plein emploi “keynésien”, disons à la Beveridge, mais l’acceptation d’une certaine dose de chômage. Dans la formulation de M. Friedman et E. Phelps, on parle de chômage “naturel”. Faut-il en déduire que le plein emploi “keynésien”, correspondait à un chômage nul ? La réponse est normalement négative. Le chômage nul n’est jamais observable sur la période des Trente Glorieuses. On parle plutôt de chômage friction-

nel : environ 1 à 2 % de la population active en France, 2 à 3 % en Grande Bretagne voire 4 à 5 % aux États-Unis.

Chômage frictionnel et chômage naturel sont-ils assimilables ? Dans les deux cas, on met en avant certains dysfonctionnements du marché du travail par rapport à l’idéal-type d’un travail échangé dans des conditions totalement concurrentielles. Pourtant, l’interprétation macroéconomique du chômage naturel montre que sa détermination est très différente du calcul direct d’un chômage frictionnel nécessaire à la détermination du niveau du plein emploi. Nous voulons montrer, dans les lignes qui suivent, que l’abandon, par les hommes politiques mais aussi les économistes, de la notion de plein emploi (keynésien) au profit du chômage (plein emploi) naturel a complètement transformé les politiques conjoncturelles et les enjeux qui s’y ratta-

chent en termes de justice sociale. Le néo-contractualisme rawlsien, inhérent au plein emploi “keynésien”, a laissé sa place à un utilitarisme simple contenu dans le plein emploi (ou chômage) “naturel”.

Une comparaison

Dans la *Théorie générale de l’emploi, de l’intérêt et de la monnaie* (1936), Keynes utilise une formule assez obscure pour définir l’absence de chômage involontaire et donc l’existence du plein emploi :

Il existe des chômeurs involontaires si, en cas d’une légère hausse du prix des biens de consommation ouvrière par rapport aux salaires nominaux, l’offre globale de main-d’œuvre disposée à travailler aux conditions courantes de salaire et la demande globale de main d’œuvre aux mêmes

(1) Naturellement les ordres de grandeur sont différents aux États-Unis, en Europe et au Japon. Cela étant, même si le chiffre actuel pour le Japon est très en deçà de ce qui est calculé aux États-Unis et en Europe, il est clair que le Japon est aujourd’hui confronté au même problème que ses partenaires occidentaux après une longue période de “plein emploi”.

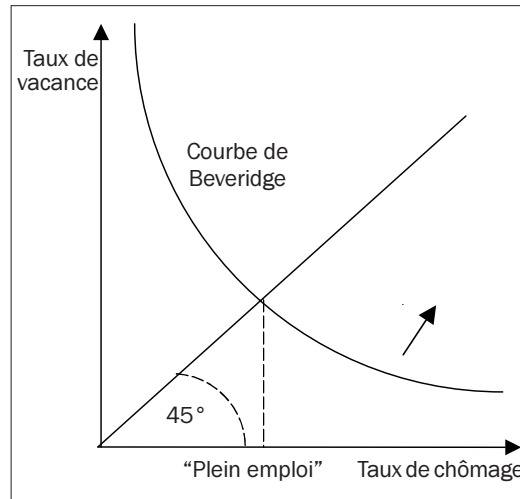
conditions s'établissent toutes deux au-dessus du niveau antérieur de l'emploi. Ce à quoi l'auteur ajoute "[...] C'est cet état des affaires, lequel n'exclut ni le chômage "de frottement" ni le chômage "volontaire" que nous appellerons "plein emploi" [Théorie générale, chapitre 2].

Si l'on schématise, le plein emploi (absence de chômage involontaire) ne se définit pas par rapport à un niveau du salaire nominal (voire réel) dans un équilibre optimal – c'est le refus du cas "classique" – mais par un maximum. Il n'y a plus de chômage involontaire quand le seul chômage qui subsiste est de nature frictionnel. Autrement dit, quelle que soit l'intervention, il n'est plus possible d'agir sur la demande effective afin que le chômage observé diminue encore. D'une certaine façon, l'activité économique est "à son maximum", d'où la justification pleine et entière de l'expression, neuve pour l'époque², plein emploi (sous entendu de la population active).

Cette définition, de nature macroéconomique, ne résout pas toutes les situations d'ajustements au niveau des offres et des demandes individuelles de travail. La règle du jeu keynésien étant celle de l'incertitude, aucune raison n'assure que chaque offre individuelle corresponde exactement à une demande individuelle. Il est inutile de rappeler ici, encore une fois, la parabole de la main et du gant présentée et répétée par Alfred Sauvy. Donc, pour aller directement au résultat, le plein emploi se calcule comme un taux de chômage incompressible dont la justification renvoie aux structures imparfaites du marché du travail.

Comment traduire cela de manière chiffrée puisque la logique keynésienne s'appuie sur des agrégats dont le fondement est empirique ?

La réponse à cette question se trouve dans la construction de la courbe dite de Beveridge. A l'évidence, les statistiques de l'ANPE par exemple, font apparaître en même temps des offres et des demandes d'emploi non satisfaites. Et c'est une donnée permanente de l'état du marché du travail. Les économistes keynésiens définissent à partir de là un taux de vacance (approximativement les offres d'emploi non satisfaites) et un taux de chômage (le rapport entre chômeurs et population active). La relation entre ces deux variables est nécessairement inverse. Si le chômage tend à augmenter, le taux de vacance doit logiquement diminuer (on a moins de chances de rencontrer des offres d'emplois non satisfaites) ; et inversement. Dans la mesure où la relation taux de vacance / taux de chômage n'a aucune raison d'être simple en pratique (un chômeur de moins égale *ipso facto* un emploi vacant de moins), il est convenu, dans sa représentation, d'utiliser une courbe plutôt qu'une droite.



Deux conséquences en découlent très directement :

1. Le plein emploi comme l'absence de toute autre chômage que

frictionnel se ramène à une égalité entre taux de vacance et taux de chômage. Sur le graphique, ces points éventuels sont sur la droite à 45° degrés. Le taux de chômage incompressible non nul, donnant la mesure du plein emploi, n'est autre que l'intersection de cette droite et de la courbe de Beveridge.

2. Une augmentation dans le temps du chômage frictionnel, pour des raisons structurelles, se traduit par un déplacement vers le haut de la courbe de Beveridge : les transformations de l'appareil productif ("l'impératif industriel"), de l'ouverture sur l'extérieur (la construction européenne), etc. La montée du chômage en France dans les années 70 est-elle la conséquence de la remise en cause du plein emploi ou de la progression du chômage frictionnel (structurel) ?

Sous l'impulsion de M. Friedman, des monétaristes, de la nouvelle macroéconomie classique, le plein emploi, comme concept opérationnel, a progressivement disparu des manuels de macroéconomie. Pour ne prendre que deux exemples récents, ni G. Mankiw, ni O. Blanchard & D. Cohen, pourtant qualifiés de "nouveaux keynésiens", utilisent cette notion. L'expression même de "plein emploi" est ignorée. Ils s'en remettent à la théorie d'un chômage "naturel" aujourd'hui tombé dans le fonds commun des *tous* les macroéconomistes. Quels en sont les termes ?

A l'origine, E. Phelps et M. Friedman désignent par chômage "naturel" un point fixe sur lequel l'équilibre macroéconomique à moyen terme revient sans cesse avec l'élimination progressive de l'illusion monétaire. C'est la théorie d'une courbe de Phillips verticale calée sur un taux de chômage "naturel". Sur ce point l'analyse a évolué puisque derrière cette droite, on lit aujourd'hui le point d'équilibre du marché du travail.

(2) A la fin de la Seconde guerre mondiale, l'idée de "plein emploi" est suffisamment neuve pour que le traducteur français du livre de Lord Beveridge préfère "Du travail pour tous" à "plein emploi" ("Full employment") et utilise le mot "occupation" (plutôt que "emploi") à la place de l'anglais "job".

On parle de chômage d'équilibre. Son existence découle directement de l'intersection d'une droite de prix (*PS*) et d'une courbe de salaire (*WS*). Le chômage structurel, ou maintenant d'équilibre, au sens d'une situation incontournable c'est-à-dire "naturelle", devient une position d'équilibre de moyen terme.

Dans la présentation de O. Blanchard & D. Cohen [p. 87 et sq.], la détermination du salaire nominal négocié est rendue par l'équation : $W = P^e F(U, Z)$ d'où $W/P^e = F(U, Z)$

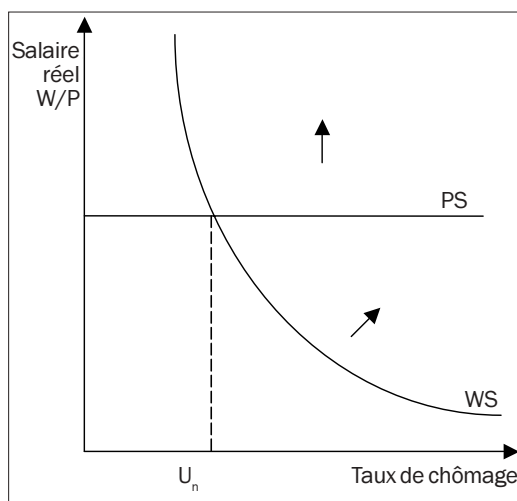
W est le salaire nominal, P^e le niveau anticipé des prix, U le taux de chômage et Z une variable composite rassemblant tout ce qui influe encore sur le salaire nominal. En résumé, le salaire nominal dépend principalement des prix anticipés – dans la négociation salariale, les deux partenaires sont attentifs au pouvoir d'achat du salaire – et de l'état du marché du travail apprécié par le taux de chômage. C'est une autre manière de dire la relation de Phillips quand on tient compte des anticipations de prix³. Dans la représentation graphique, pour des prix anticipés donnés, la relation entre W et U est inverse.

La détermination des prix (P) se fait sur des marchés de concurrence imparfaite où les producteurs ont un comportement de type *price makers*. A court terme le coût de production se ramène fondamentalement au salaire nominal (W). Les entrepreneurs fixent leurs prix avec un comportement de marge, un profit calculé comme un pourcentage du coût de production. Soit μ le taux de marge, l'équation de prix s'écrit :

$$P = (1 + \mu)W \text{ ou } \frac{W}{P} = \frac{1}{1 + \mu}$$

L'équilibre sur le marché du travail implique que le salaire déterminé lors des négociations salariales soit égal au salaire induit par la détermination des prix. L'équilibre apparaît comme l'intersection des deux courbes et se fait pour un taux de chômage U_n solution de l'équation :

$$F(U, Z) = \frac{1}{1 + \mu}$$



Le taux de chômage d'équilibre (U_n) est tel que le salaire réel déterminé par la négociation soit égal au salaire réel induit par la détermination des prix. L'adjectif "naturel", utilisé à l'origine pour marquer les esprits, n'est pas sans intérêt. Il indique, à la manière des économistes classiques, qui recherchaient des lois "naturelles", qu'une certaine dose de chômage s'impose à l'économie globale. Autrement dit, coûte que coûte, l'ajustement macroéconomique doit s'y conformer. Donc, U_n a un double sens :

1. celui d'un chômage structurel puisqu'il dépend des deux variables contextuelles, ou d'environnement, μ et Z ;
2. et plus exactement d'un chômage d'équilibre car un équilibre dépend de paramètres et évolue dans le temps ; ce qu'indique mal l'adjectif "naturel" trop vite assimilé à "immuable".

Pour fixer les idées, le plein emploi "keynésien" a le sens d'un **maximum** : le plus grand nombre possible de gens sont employés. Inversement, le chômage naturel, ou d'équilibre, donne la meilleure situation réalisable du fait des contraintes engendrées par

l'existence des courbes *WS* et *PS*. Il indique plutôt un **optimum**. Même si le nombre effectif de chômeurs reste élevé à l'équilibre, c'est la solution la plus favorable. Pour insister, le plein emploi "keynésien" est un but politique *a priori*. A l'opposé, le chômage d'équilibre est un résultat *a posteriori* de l'activité économique dans les conditions les plus favorables. On recherche avant tout le plein emploi (keynésien) ; on atteint enfin, comme une consé-

quence appréciable, le niveau du chômage naturel. Qu'advient-il si l'on examine cette opposition du point de vue des théories de la justice sociale.

Une implication

Dans le dernier chapitre de la *Théorie générale...*, Keynes déclare que les deux grands maux dont souffrent l'économie et la société présente sont que le plein emploi n'y est pas réalisé et que les revenus restent largement inégaux. Autrement dit, l'objectif de plein emploi n'est pas séparé d'une contrainte en termes de justice distributive. L'inégalité dans la répartition des revenus est une manière d'impliquer, pour un meilleur fonctionnement du "système économique dans lequel nous vivons réellement", les impératifs de la justice sociale. Le plein emploi sans doute, mais pas n'importe lequel ni à n'importe quel prix ni dans n'importe quelles conditions.

Précisons ce point en rapprochant l'objectif keynésien de l'interprétation rawlsienne de la justice so-

(3) Dans la mesure où le chômage d'équilibre est une notion de moyen terme, on admet qu'à cette échéance les anticipations de prix sont réalisées ($P^e = P$). Inversement, il faudrait considérer que les agents économiques se trompent tout le temps, ce qui est contraire à l'hypothèse traditionnelle d'un comportement rationnel.

ciale. Très directement, *Théorie de la justice* parie sur la possibilité d'articuler, de manière cohérente, l'adhésion simultanée aux idéaux de liberté et d'égalité. D'un point de vue très pratique, la justice sociale doit rendre compatible les impératifs d'un "bon" équilibre (apprécié par toutes les conceptions "raisonnables" des conditions de vie dans des sociétés pluralistes) avec l'impératif d'un égal accès des citoyens à la réalisation de cette "bonne" société. La solution de J. Rawls est maintenant relativement connue. Elle s'appuie sur la recherche d'une situation équitable dans un hypothétique état originel (la distribution des biens premiers : les libertés fondamentales, l'accès aux positions sociales, etc.) à cause de l'existence d'un "voile d'ignorance". Il n'est pas question ici d'entrer dans tous les méandres de l'analyse rawlsienne de la justice sociale (la distinction entre les trois principes et la manière par laquelle ils s'agencent) mais de retenir uniquement le résultat qu'elle fournit. Il est convenu de dire qu'une société est juste, au sens d'un libéral-égalitarisme, dès lors que le processus de redistribution fonctionne d'abord au bénéfice des moins favorisés⁴.

Ainsi dite, la théorie de Rawls est à l'évidence la philosophie sociale qui fonde l'État-Providence des Trente Glorieuses. La liaison avec l'analyse de Keynes, même si cette dernière est antérieure, est ainsi toute trouvée. Le plein emploi est un objectif *a priori* et de nature politique. L'intervention conjoncturelle de l'État, par le soutien qu'elle assure à la demande effective, est le moyen de réduire au maximum le groupe des moins favorisés.

L'emploi est le fondement du lien social, le facteur d'intégration et la possibilité fondamentale de la participation des individus à la dépense globale laquelle assure, quand elle est maintenue à son plus haut niveau, les conditions de ce "bon" équilibre. Le plein emploi, sous-entendu de "tous", est l'instrument essentiel de la réalisation de cette justice sociale. Mais il n'est pas le seul. L'égalitarisme strict étant écarté par principe, la prise en compte inéluctable du groupe des moins favorisés s'envisage de manière systématique, permanente, jusqu'au moment où la réduction des inégalités s'avère contre-productive. C'est, à cet objectif que "l'institution", le terme n'est pas sans importance, de l'État-Providence répond très profondément par l'action qu'il exerce sur la distribution des revenus. Bref, sans qu'il soit question d'attribuer à Keynes la prémonition des idées de J. Rawls, il est tout à fait possible de rapprocher les deux auteurs et d'éclairer les deux objectifs, maintenant inséparables, annoncées dans la *Théorie générale*...

Cette manière de concevoir le plein emploi est celle qui sous-tend toute la période des Trente Glorieuses. Qu'en est-il quand la croissance devient "récessive"⁵ (les années 80 à aujourd'hui) et que l'État-Providence se heurte à des difficultés qui, parfois mais c'est très loin d'être le cas en pratique, poussent à sa remise en cause ? Sous l'influence d'une philosophie sociale nouvelle, celle des années de "crise", le plein emploi est devenu le résultat à moyen terme d'une situation économique qu'il faut d'abord redresser. C'est la récompense d'un passage obligé, dif-

ficile et pénible sans aucun doute, mais qui profite avant tout aux vertueux. Le vocabulaire vient à point nommé : "le retour au plein emploi" (à un horizon d'ailleurs très variable), "la contrainte des grands équilibres", "des finances publiques assainies", l'importance de "l'épargne", l'attendrissement sur la situation des "petits porteurs", etc. Finalement, le plein emploi quand il est acquis, la cas américain aujourd'hui est très clair, revient à accepter qu'on ne peut faire mieux même si le taux de chômage est élevé. Dans le cas français, l'opinion publique devrait admettre qu'il est impossible de descendre au-dessous de la barre du million et demi de chômeurs, peut-être un peu plus, parce qu'il y a là le plein emploi. Utilisons l'expression adéquate. Le chômage "naturel" repose sur "un principe de sacrifice" : le plus grand bonheur pour le plus grand nombre ou le plus grand bonheur de tous... si c'est possible. Donc, les règles implicites de la justice sociale ont changé. Le point de vue est redevenu celui d'un utilitarisme simple⁶ où le bien-être social n'est que la somme des bien-être individuels. La société juste se construit sur la maximisation de cet indicateur social (plus exactement sociétal) et admet dans son sein l'existence possible d'une très grande inégalité de situations. Le plein emploi "naturel" s'accommode d'un volant de chômage qui n'a plus le sens du groupe le moins favorisé et auquel on répondrait par le second instrument de justice sociale (l'État-Providence). Il correspond à un cas de figure incontournable, il n'y a plus rien à faire, puisque la situation économique est d'abord un optimum (le "chômage d'équilibre"). Obligatoirement, le sacrifice de certains est la règle.

Quel type d'intervention faut-il mettre en œuvre ? À l'évidence, pas des mesures de redistribution au sens plein du terme mais plutôt des solutions de compensation. Reprenons un exemple récent dans le débat sur la politique sociale : hausse du SMIC ou prime pour l'emploi

- (4) Pour une présentation efficace et complète, voir Ch. Arnspérger & Ph. Van Parijs, *Ethique économique et sociale*, chapitre IV.
- (5) Ce n'est qu'une formule puisque tout le monde sait que la richesse accumulée depuis les années 70 est supérieure à celle qui l'a été pendant les Trente Glorieuses. Les taux de croissance, même s'ils sont plus faibles, s'appliquent à une base très élargie.
- (6) Voir Ch. Arnspérger & Ph. Van Parijs, *Ethique économique et sociale*, op.cit., p.15-28.

(par le jeu d'une déduction fiscale) ? D'un point de vue rawlsien, la hausse du SMIC est préférable puisqu'elle permet aux moins favorisés (les smicards) de regagner le rang, de se rapprocher de la moyenne, dans la distribution des revenus. Le relèvement du SMIC, en participant au soutien de la demande effective⁷, est parfaitement compatible avec l'interprétation keynésienne du plein emploi en même temps qu'il module le degré acceptable d'inégalité. Mais, ce n'est plus l'air du temps. La prime pour l'emploi l'a emporté et elle ne signifie rien d'autre qu'une mesure "charitable" sans qu'ici ce terme ait quelque chose de péjoratif. Historique, les lois sur les pauvres sont des mesures compensatoires dans la perspective d'une justice sociale utilitariste. Il est clair, et il faudrait recommencer la démonstration, que l'impôt négatif ne ressort pas de la

logique de l'État-Providence et qu'il est proposé, par exemple par M. Friedman, précisément comme un moyen de sortir des errements de l'État-Providence.

Notre but n'était pas de choisir. Pour ou contre le plein emploi "keynésien" ou le plein emploi "naturel" ? Les faits sont là. Tant dans le discours politique présent que dans l'analyse macroéconomique contemporaine, l'un s'est substitué à l'autre. Cela étant, ce changement n'est pas sans enjeux quand on s'interroge sur la conception sous-jacente de la justice sociale. Dans le discours dominant, l'utilitarisme a supplanté la philosophie sociale de l'État-Providence (la justice sociale selon J. Rawls). Y a-t-il retour en arrière voire régression ? Au lecteur d'en décider !

J.-J. Q

Références bibliographiques

- Blanchard O. & D. Cohen, *Macroéconomie*, Village Mondial, 2001.
- Mankiw G., *Macroéconomie*, trad. fr. De Boeck, 2001.
- Arnsperger Ch. & Ph. Van Parijs, *Ethique économique et sociale*, La Découverte, Repères 2000.
- Keynes J.M., *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, trad.fr., Payot.
- Beveridge W., *Du travail pour tous dans une société libre*, trad. fr. Domat Montchrétien, 1945.

(7) **Naturellement la question de l'ampleur de la mesure (le pourcentage retenu du relèvement) doit aussi être posée. Ce n'est pas cet aspect qui importe ici mais bien le contenu "en justice sociale" d'une décision de ce type.**

Référence

LA REVUE DES PRÉPAS

Référence